

Direction générale des douanes et droits indirects  
Direction générale de la concurrence, de la consommation  
et de la répression des fraudes  
Service commun des laboratoires

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

**Arrêté du 6 décembre 2018 portant nomination des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires instituées au sein du service commun des laboratoires relevant du ministre chargé du budget et du ministre chargé de l'économie**

Le ministre de l'action et des comptes publics,

La ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2007-1362 du 17 septembre 2007 relatif aux corps de fonctionnaires de laboratoire relevant du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé du budget ;

Vu l'arrêté modifié du 14 mars 2006 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service commun des laboratoires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie » ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 instituant des commissions administratives paritaires au sein du Service commun des laboratoires ;

Vu les procès-verbaux du 6 décembre 2018 de dépouillement des élections professionnelles du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018 aux commissions administratives paritaires du service commun des laboratoires,

Arrêtent :

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés, en qualité de représentants du personnel aux commissions administratives paritaires les fonctionnaires indiqués ci-après :

**Commission administrative paritaire n° 1**

*Directeurs de laboratoire de classe exceptionnelle*

Représentante titulaire

Mme Martine MARTY-GARREC.

Représentant suppléant

M. François LACROIX.

*Directeurs de laboratoire de classe supérieure*

Représentante titulaire

Mme Marie-Odile FOURMOY.

Représentant suppléant

M. Jean-Philippe ROSEC.

*Directeurs de laboratoire de classe normale*

Représentante titulaire

Mme Sophie ROSSET.

Représentante suppléante

Mme Catherine ROSSI.

*Ingénieurs de laboratoire*

Représentants titulaires

M. Christophe PERNIN.

Mme Odile HEISERT.

Représentants suppléants

Mme Dalila HACHANI.

M. Vincent BRUNEAU.

**Commission administrative paritaire n° 2**

*Techniciens de laboratoire de classe exceptionnelle*

Représentante titulaire

Mme Sophie MAHÉ.

Représentante suppléante

Mme Dominique FILY.

*Techniciens de laboratoire de classe supérieure*

Représentant titulaire

M. Christian CHÉRUBIN.

Représentante suppléante

Mme Laurie FONTAINE.

*Techniciens de laboratoire de classe normale*

Représentant titulaire

M. Fabien BRISSEZ.

Représentante suppléante

Mme Fabienne PIERRISNARD.

**Commission administrative paritaire n° 3**

*Adjoints techniques principaux de laboratoire de 1<sup>re</sup> classe*

Représentante titulaire

Mme Marie-Anne PAYET.

Représentant suppléant

M. Guilhem BEN-YAHIA.

*Adjointes techniques principaux de laboratoire de 2<sup>e</sup> classe*

Représentante titulaire

Mme Claire RISCHMANN.

Représentante suppléante

Mme Marie GOUIRAN.

*Adjointes techniques de laboratoire*

Représentante titulaire

Mme Camille BONNET.

Représentant suppléant

M. Mickaël DAVID.

Article 2

Chacun des membres titulaires désignés à l'article 1<sup>er</sup> pourra, en cas d'empêchement, se faire suppléer par un fonctionnaire désigné à cet effet dans les conditions fixées à l'article 10 du décret du 28 mai 1982 susvisé.

Article 3

Le chef du service commun des laboratoires exerce la présidence des commissions administratives paritaires visées à l'article 1<sup>er</sup>.

Article 4

Le chef du Service commun des laboratoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'action et des comptes publics et du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 6 décembre 2018.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le chef du service commun des laboratoires,*  
THIERRY PICART